



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 1^{er} février 2016.

PRÉSENCES

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5

Jean-Pierre Roy, directeur général
Vincent Maranda, greffier

ABSENCE :

Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6
--------------	---	------------------------------------

1. **OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM**

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
MVH-2015-197**

No : R4030-2016

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 1^{er} février 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016**

No: R4031-2016

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **MOT DU MAIRE**

5. **PÉRIODE DE QUESTION**



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

5.1. Monsieur Keith Heller – 105 Charleswood

- Demande une mise à jour du TOD (développement lié au transport) et du plan stratégique.

Monsieur le maire Prévost répond qu'une date sera choisie le plus tôt possible concernant le TOD; le plan stratégique sera probablement traité en début mars.

5.2. Monsieur Jim McDermott – 100 Melrose

- Demande le délai fixé afin de contester les évaluations, raison des augmentations de taxes.

Monsieur le maire Prévost répond que la date limite est le 30 avril; concernant les augmentations, le budget doit être respecté mais les évaluations sont les principales raisons de l'augmentation.

5.3. Madame Isabelle Gavanski – 118 Cedar

- S'informe du statut du Lac Pine.

Monsieur le maire Prévost répond que le Comité du Lac Pine présentera un compte-rendu au conseil au mois de mars, 8 scénarios différents seront envisagés.

5.4. Monsieur George Ellerbeck – 193 Main

- Demande si l'extension de la MRC a été obtenue et pour combien de temps; demande quelle loi s'applique à la Ville présentement.

Monsieur le maire Prévost répond que l'extension a été accordée pour 9 à 12 mois; la Ville d'Hudson opère selon ses propres règlements.

5.5. Madame Eva McCartney – 97 Mullen

- S'informe du statut du plan de conservation et de la suspension d'un employé.

Le directeur général Jean-Pierre Roy répond qu'il lui reviendra avec plus d'information plus tard, le projet est en phase II; Monsieur le maire Prévost adresse la deuxième question et l'informe que l'enquête se poursuit, le directeur général Jean-Pierre Roy ajoute que ce dossier est confidentiel.

6. SERVICE DE L'URBANISME

**6.1. 868 Main – agrandissement résidentiel proposé
MVH-2015-270**

No: R4032-2016

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue pour un agrandissement résidentiel proposé au 868 rue Main;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les plans démontrent des informations contradictoires;

Le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'approbation des plans tel que soumis avec les recommandations suivantes:

- Un exemplaire des plans du toit sera fourni;
- Les fenêtres et portes seront en harmonie avec celles de la maison existante;
- La façade de l'agrandissement proposée devra être en harmonie avec l'environnement bâti existant;
- Le dessein du toit sera homogène à celui du bâtiment existant, i.e. la pente, le modèle, la corniche etc.;
- Un décroché devra être ajouté là où l'agrandissement rejoint le bâtiment existant ce qui fait qu'il y aura une meilleure intégration, plus uniforme, du nouveau revêtement extérieur.

Pour ce motif,

Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead

Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg

Il est résolu:

QUE le Conseil recommande de suivre les recommandations du CCU pour le projet qui pourrait être approuvé si les conditions recommandées sont respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

6.2. 448-450 Main – modification aux plans
MVH-2015-271

No: R4033-2016

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue pour une modification des plans au 448-450 rue Main;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les plans originaux préliminaires proposés pour un bâtiment mixte (commercial et résidentiel) pour 448 -450 Main a été soumis pour révision en février 2014;

CONSIDÉRANT QUE des réunions subséquentes ont eu lieu les 12 février 2015, 11 mars 2015, 14 mai 2015 et le 11 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet était et continue d'être acceptable, en principe;

Le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'approbation ces nouveaux des plans préliminaires projetés pour un bâtiment mixte pour les raisons suivantes:

- Les membres du comité consultatif d'urbanisme ne voient pas la justification pour l'extension du corridor entre les bâtiments;
- De plus, les deux (2) bâtiments devraient être connectés comme un bâtiment au sens du Code National du Bâtiment;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le conseil est en accord avec le CCU à l'effet que ceci est une extension qui ne rencontre pas les critères techniques d'un raccord par les toits et murs et qu'une fondation sous-terrainne existe qui peut être raccordé mais il serait plus approprié de raccorder le bâtiment sous-terrain afin de permettre plus de stationnement et qui serait plus esthétique. Ceci est un dossier important qui mérite une analyse plus approfondie et un dialogue profond avec le promoteur et son architecte sur les intentions en place afin de considérer toutes les possibilités pour ce dossier important et ses participants.

ADOPTÉE

6.3. **504 Main – nouvelle enseigne**
MVH-2015-262

No: R4034-2016

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue pour une nouvelle enseigne commerciale sur poteau au 504 Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 janvier 2016, a étudié le dossier de cette nouvelle enseigne d'affaires et qu'il recommande la nouvelle enseigne d'affaire telle que présentée;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le Conseil approuve le projet d'enseigne selon la recommandation du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

6.4. **403A Main – nouvelle enseigne commerciale**
MVH-2015-263

No: R4035-2016

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue pour une nouvelle enseigne commerciale sur l'édifice au 403A Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 janvier 2016, a étudié le dossier de cette nouvelle enseigne d'affaires et qu'il recommande la nouvelle enseigne d'affaire telle que présentée;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE le Conseil approuve le projet d'enseigne selon la recommandation du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5. **73B Cameron – nouvelle enseigne commerciale**
MVH-2015-269

No: R4036-2016

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été reçue pour une nouvelle enseigne commerciale au 73B Cameron sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 14 janvier 2016 a étudié le dossier de cette nouvelle enseigne d'affaires et qu'il recommande la nouvelle enseigne d'affaire telle que présentée;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le Conseil approuve le projet d'enseigne selon la recommandation du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6. **Appui au projet de protection de l'habitat de la tortue géographique 2016-2018**
MVH-2016-264

No: R4037-2016

CONSIDÉRANT QUE Nature Action Québec nous a offert un soutien technique et une collaboration dans la réalisation d'un aménagement afin que la tortue géographique puisse s'exposer au soleil et ce, en bordure du parc Jack Layton;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec eux impliquent différentes autorisations, Nature Action s'occupera de les obtenir;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourront être fait à l'interne par des employés de la Ville;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

QUE le conseil recommande d'aller de l'avant avec ce projet car les tortues géographiques sont en grand nombre en bordure des berges d'Hudson, ce projet n'engendre pas de frais et il est compatible avec la mission de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRÉSORERIE

**7.1. Approbation des déboursés:
MVH-2015-248.1**

No: R4038-2016

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période allant au 31 janvier 2016;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer
Il est résolu:**

D'APPROUVER les déboursés au 31 janvier 2016:

- Comptes payés :	\$458,624.83
- Débits directs :	\$ 56,485.88
- Débits directs annulés:	\$ -303.99
- Salaires :	\$198,045.40
-	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2. Collection des taxes d'affaires
MVH-2015-230**

No: R4039-2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes* est assez claire concernant la prescription des arrérages d'une taxe municipale: trois ans. D'ailleurs, même si nous ne considérons pas que la taxe d'affaire est une taxe municipale, la prescription du *Code civil du Québec* (art. 2925) s'appliquerait et est aussi de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 482.1 de la *Loi sur les cités et villes*, les créances de la Ville pour des taxes autres que foncières sont assimilées à une créance prioritaire sur les immeubles ou les meubles en raison desquels elles sont dues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire recouvrer les taxes d'affaires qui sont impayées depuis plusieurs années et que pour les années 2013, 2014 et 2015 les taxes à recevoir s'élèvent à 87 229 \$ (capital, intérêts et pénalités);

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. pour le recouvrement des taxes d'affaires; l'expérience et l'expertise mise à notre disposition;

CONSIDÉRANT la résolution déjà adoptée afin de mandater une agence de collection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a évalué les deux firmes et a décidé de poursuivre la collection des taxes d'affaires avec l'agence de collection ARO;

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

D'UTILISER les services de la firme ARO pour la collection des taxes d'affaires impayées et de poursuivre la collection de ceux-ci avec diligence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3. Dépôt des prévisions budgétaires 2016
MVH-2015**



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

No: R4040-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville a préparé les prévisions budgétaires ci-après déposées à la présente réunion du conseil et qui ont été dûment déposées au MAMOT;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE les prévisions budgétaires 2016 de la Ville d'Hudson sont, par les présentes, déposées lors de cette réunion du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. Rencontre avec la MRC et les contribuables (évaluation foncière)

No: R4041-2016

CONSIDÉRANT QUE le service de l'évaluation foncière est dorénavant de juridiction exclusive de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la Ville d'Hudson présente une augmentation de taxe moyenne équilibrée mais que pour certains contribuables ayant subi des hausses d'évaluations significatives, le défi peut s'avérer important tout de même;

CONSIDÉRANT QU'ils ont bénéficié d'années de grâce mais que la nouvelle valeur de leur maison est maintenant fixée et peut être contestée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville va rencontrer la MRC concernant ce défi le 3 février prochain avec le conseil de Ville et les directeurs concernés avec les évaluateurs de la MRC;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

DE RENCONTRER le service de l'évaluation foncière de la MRC lors de la prochaine séance du conseil de ville afin de donner toute l'information à nos contribuables pour la contestations éventuelles de la valeur de leur maison selon la méthode proposée dans les délais d'usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

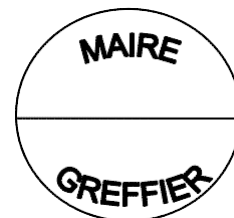
**8.1. Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
MVH-2015-250**

No: R4042-2016

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, avant le 15 février, chaque élu doit avoir transmis une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour au MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE dans sa déclaration écrite, le membre du conseil d'une municipalité doit indiquer: 1) tous les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité; 2) tous les intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont il fait partie;

CONSIDÉRANT QUE le membre du conseil d'une municipalité doit mentionner dans sa déclaration: 1) les emplois et les postes d'administrateur qu'il occupe; 2) les emprunts dont le solde, en principal et intérêts, excède 2 000 \$ et qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers; 3) les prêts qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate et dont le solde, en



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

principal et intérêts, excède 2 000 \$. Est un membre de la famille immédiate du membre du conseil, son conjoint ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

DE DÉPOSER les déclarations d'intérêts pécuniaires du Conseil en date du 1^{er} février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2. Politique de gestion contractuelle
MVH-2015-273**

No: R4043-2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la Municipalité, en l'occurrence la Ville d'Hudson;

ATTENDU QUE les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative et que ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé une politique de gestion contractuelle le 2 décembre 2013 qui mettait certaines exigences plus serrées que ce que la loi prévoit pour les échelles des appels d'offres;

ATTENDU QUE cette politique établissait des échelles d'appels d'offres qui prévoyait ce qui suit :

- a) Contrats de \$0.01 à \$9,999.99 – 1 soumissionnaire
- b) Contrats de \$10,000.00 à \$99,999.00 – 2 soumissionnaires sur invitation
- c) Contrats de \$100,000.00 et plus – Appel d'offres public (S.E.A.O.)

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

QUE l'article 2.9 de la section des appels d'offre de la politique de gestion contractuelle sur les échelles des appels d'offres soit rayé de la politique afin de laisser les lois en vigueur au Québec régissant l'octroi des contrats s'appliquer intégralement sans exceptions de resserrement de seuils monétaires crée par notre politique municipale.

VOTES EN FAVEUR:
Nicole Durand
Barbara Robinson
Deborah Woodhead
Natalie Best
Ron Goldenberg

VOTE CONTRE:
Robert Spencer

ADOPTÉE

**8.3. Wyman – logements pour personnes âgées
MVH-2015-260**

No: R4044-2016

CONSIDÉRANT que le Pasteur monsieur Kent Chown a rencontré les représentants de la Ville à la Maison Halcro le 13 janvier 2016 avec un projet entièrement compatible avec la mission préliminaire de la Ville (mémoire no MVH-2016-260);

CONSIDÉRANT que le projet est au stage préliminaire mais recevra, par voie de résolution, l'appui de la Ville d'Hudson. Certains aspects du projet doivent être affinés :



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

- Une résolution d'appui est nécessaire et approuvée conditionnelle aux présentes. Elle requiert la garantie que la MRC avec l'appui du programme AccèsLogis de la SHQ remboursera à la Ville 15% et 10% pour son engagement financier et soutien;
- Un règlement d'urbanisme en concordance sera nécessaire afin d'être conforme avec notre situation juridique relativement à la MRC et la CMM;
- Les organisateurs doivent fournir le terrain, procéderont à la constitution en corporation d'un organisme à but non lucratif qui fera la gestion et sera propriétaire du projet;
- Autres

CONSIDÉRANT les représentations effectuées auprès du Conseil municipal de la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT que un organisme à but non lucratif à être formé désire réaliser un projet de 24 logements à l'intérieur du programme de logement communautaire Programme AccèsLogis Québec (volets 1, 2, 3) mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT l'exemple de résolution pour la contribution du milieu proposée

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson consent une participation financière pour un montant équivalant 15% du coût total de réalisation admissible reconnu par la SHQ d'un projet de logement social de 24 unités, selon la typologie des logements, dans la mesure où cette somme sera remboursée par la Communauté Métropolitaine de Montréal, conformément à l'article 44 de la Loi 170 portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des agglomérations de Montréal, Québec et Outaouais, qui modifie l'article 153.1 de la Loi 134, constituant la Communauté Métropolitaine de Montréal. Cette participation financière sera payable à l'engagement définitif du projet par la SHQ.

QUE la Ville d'Hudson s'engage à assumer dix pour cent (10%) du coût relié au Programme Supplément au loyer (pour 50 % des logements) du projet, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

LE TOUT est conditionnel à ce que la MRC rembourse la Ville par le programme approuvé AccèsLogis de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. **Énoncé de mission**
MVH-2015-011

No: R4045-2016

CONSIDÉRANT que la présentation de la mission municipale de la Ville d'Hudson doit se faire le plus tôt possible en début d'année;

CONSIDÉRANT que plusieurs dates ont été envisagées, notamment les 17 et 24 mars sont possibles, laquelle sera la plus pratique et appropriée pour cette conférence;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

DE PROCÉDER à planification de cet événement immédiatement.

D'AUTORISER une dépense maximale de trente-cinq mille dollars (35 000\$), le coût anticipé sera beaucoup moins élevé, probablement moins de quinze mille dollars (15,000\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

8.5. **Maladie, CSST, contestation dossiers d'employés (2)**
MVH – 2016- 289

No: R4046-2016

CONSIDÉRANT les dossiers de deux employés en congé d'invalidité et/ou CSST;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

DE RETENIR les services de Dunton Rainville pour gérer les réclamations des deux employés et leur cas d'invalidité ou CSST le tout tel qu'indiqué au mémoire MVH-2016-289.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. **Ajustement de statut d'employés, support administratif, RH, DG, conseil, maire**
MVH-2016-278

No: R4047-2016

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs employés dont le statut est indéterminé et que cette situation affecte l'efficacité de la Ville;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

DE DISCUTER avec le syndicat et de créer une nouvelle fonction à la Ville relativement à la production des mémoires des directeurs et des suivis, coordination du bureau du maire et du DG et autres tâches stipulées dans les mémoires et dans l'organigramme proposé;

Aussi, de combler le poste de coordonnateur du bureau du maire et du DG immédiatement, de façon temporaire pour l'instant et par la suite de façon permanente lorsque le statut dudit poste sera réglé;

D'ABOLIR la fonction indéterminée du poste d'employé aux archives suite aux mouvements de personnel antérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. **Politique, utilisation de l'internet et des technologies de l'information**
MVH-2016-274

No: R4048-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite mettre en œuvre une politique sur l'utilisation de l'internet et des technologies de l'information;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

D'APPROUVER la politique concernant l'utilisation de l'internet et des technologies de l'information ci-annexée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. **Évaluations des employés et directeurs**
MVH-2016

No: R4049-2016

CONSIDÉRANT QUE les directeurs et tous les employés de la Ville doivent être évalués d'ici la fin avril 2016 et que les formulaires existants à cet effet doivent être amendés;



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

QUE les évaluations des directeurs et des employés seront effectués d'ici la fin avril 2016 à l'aide d'un nouveau formulaire d'évaluation qui sera adapté aux besoins actuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PARCS & LOISIRS

9.1. Équipements pour le terrain de jeux de l'école Mount Pleasant
MVH-2015-141

No: R4050-2016

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 janvier 2016, notre directeur de la culture et du tourisme, monsieur Nicolas Pedneault a reçu un courriel du chargé de projet de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson avec une lettre d'intention de l'ancien directeur des parcs et loisirs et copie conforme à l'ancien directeur général;

CONSIDÉRANT que cette lettre sert de lettre d'intention par laquelle Hudson a consenti à contribuer aux équipements pour le terrain de jeux de l'école primaire Mount Pleasant, au moindre du coût de 25,000\$ ou 33% du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE ladite lettre d'intention n'aurait pas dû être envoyée par un employé de la Ville qui n'était pas autorisé et que la Ville tentera de supporter sa mise en œuvre par tous les moyens de droit selon les conditions énoncées dans la lettre. Une décision prise avant l'adoption d'une résolution n'est pas légale et ne peut obliger la Ville à payer ou contribuer car la résolution doit être faite avant l'investissement on non après.

La Ville doit maintenant s'assurer si l'attribution des fonds peut être légalement appliquée après les faits.

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE l'offre de la Ville d'Hudson de contribuer aux équipements pour le terrain de jeux tient toujours selon les conditions prévues à la lettre d'intention et à condition que le budget permette de complètement financer cet événement en 2016. Si nécessaire, une fois que toutes les conditions seront remplies, la possibilité de procéder à un financement de trois (3) ans sera considérée si le budget ne peut supporter cette dépense pour l'année en cours.

Félicitations à l'école Mount Pleasant pour leur implication à la Commission Scolaire et la Ville d'Hudson qui tentera d'apporter son appui tel que prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CULTURE ET TOURISME

10.1. Art en nature 2016, appui
MVH-2015-131

No: R4050-2016

CONSIDÉRANT la durée de l'événement qui se tiendra durant les cinq (5) semaines de juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet événement fait le point entre la fête du Canada et le Street Fair;

CONSIDÉRANT le succès populaire obtenu lors de la première édition 2015 de l'événement Art en nature;

CONSIDÉRANT la couverture médiatique éditoriale générée par l'événement dans de multiples médias locaux, régionaux et internationaux (Montreal Gazette, Your Local



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

Journal, L'Étoile, Première Édition, The Jewel, CJAD, Radio-Canada et Vie des Arts entres autres) et plusieurs autres tant au niveau imprimé, radio que web;

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de participer financièrement, et ce de façon significative, à l'édition 2016 en défrayant les cachets offerts aux artistes, en effet l'évènement rencontre le mandat de cette dernière de soutenir les activités culturelles qui répondent aux critères de développement durable;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres commanditaires privés ont également manifesté leur intention de commanditer l'évènement Art en Nature 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un appel de projet le plus rapidement possible dans les médias;

CONSIDÉRANT le budget (02-701-60-478) suivant pour l'édition 2016 :

Cachets: 1500\$ x 5 artistes = 7500\$ (Part de la MRC)

Cachet pour le commissaire = 2000\$ pour l'organisation supervision tout le mois de juillet

Budget de matériel par artistes : 1250\$ (5 x 250.00\$)

Affiches d'identifications= 500\$ (5 x 100\$)

Promotion de l'évènement = 2250\$ (journaux, radio, web)

Total de 13500\$ moins la participation de la MRC de 7500\$ pour total de 6000\$ sans compter les commandites privées;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement Art en Nature rencontre et remplit de façon exemplaire la mission du plan stratégique soit la mise en valeur et la rencontre des arts et de la nature;

Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg

Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand

Il est résolu:

QUE la Ville d'Hudson donne son appui à l'évènement et autorise la dépense de 13,500\$ dont 7,500\$ proviendra de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

DE PROMOUVOIR l'évènement et demander une subvention à la MRC et de remercier la MRC du soutien apporté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Défilé de la St-Patrick, appui MVH-2016-138

No: R4052- 2016

CONSIDÉRANT QUE le défilé de la St-Patrick de la Ville d'Hudson est maintenant devenu un évènement annuel très apprécié au mois de mars;

CONSIDÉRANT que le défilé attire plus de 8,000 visiteurs annuellement à la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QUE le défilé aura lieu le samedi 19 mars;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson reconnaît la valeur du défilé pour la communauté ainsi que pour les entreprises locales;

ATTENDU qu'il sera nécessaire de fermer la rue Côte St-Charles entre les rues Main et Ridge à compter de 10h00 am;

ATTENDU qu'il sera aussi nécessaire de fermer la rue Main entre St-Charles à Cameron entre 12h40 jusqu'à la fin du défilé;

ATTENDU qu'il sera nécessaire de fermer la rue Cameron de Lakeview à la rue Main à compter de 08h00 AM jusqu'à 16h00;

ATTENDU que le défilé de la St-Patrick de la Ville d'Hudson est un engagement d'un comité de bénévoles mais c'est un évènement officiel de la Ville d'Hudson;



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

ATTENDU que le défilé nécessite une aide financière pour l'organisation de l'événement, soit sept mille cinq cents dollars (7500\$);

ATTENDU que le comité du défilé travaillera de concert avec l'administration de la Ville afin de s'assurer de son approbation ainsi que l'informer de tous les aspects du défilé;

ATTENDU que le maire accueillera des VIP et invités à la caserne des pompiers au début de l'événement et accueillera les citoyens au centre communautaire à la fin, ces événements coûteront environ mille dollars (1000\$) comme les années précédentes;

ATTENDU que l'événement sera couvert par l'assurance municipale pour tous les événements qui auront lieu et leur préparation;

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

D'AUTORISER une contribution de sept mille cinq cent dollars (\$7,500) au comité organisateur et donne son appui à monsieur Jim Beauchamp qui dirige le comité du défilé de la St-Patrick. La Ville apportera un appui de diverses façons, y compris mais sans limiter : la sécurité des visiteurs et participants, la gestion des fermetures de rues, l'implication de la direction dans la planification et le développement du défilé lorsque nécessaire et en fournissant un budget pour les dépenses reliées à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.3. Festival de Musique d'Hudson, appui
MVH-2016-**

No: R4053- 2016

ATTENDU QUE le Festival de Musique d'Hudson est une fête estivale d'importance à Hudson, non seulement pour ses citoyens mais aussi pour les touristes qui génèrent des revenus supplémentaires lors de cet événement annuel d'artistes, musiciens et interprètes qui se déplacent pour se rendre à Hudson;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire contribuer dix mille dollars (10,000\$) afin de commanditer le Festival de Musique d'Hudson en plus de donner un appui logistique et fournir certains équipements pour cet événement de huit jours qui se tiendra au mois d'août 2016;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE la Ville d'Hudson soit autorisée à contribuer dix mille dollars (10,000\$) afin de commanditer le Festival de Musique d'Hudson et de donner un appui logistique et de fournir des équipements pendant ledit Festival en août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.4. Hudson Village Theatre, appui
MVH-2016-021.1**

No: R4054- 2016

ATTENDU QUE le Hudson Village Theatre continue à être une partie vitale de la communauté d'Hudson et une attraction majeure pour les visiteurs;

ATTENDU QU'ils célèbrent leur 24^{ième} année;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE la Ville d'Hudson soit autorisée à contribuer au Hudson Village Theatre le montant de quinze mille dollars (15,000\$).



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

10.5. **Spring Fling 2016 (reporté)**

11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE & SERVICE INCENDIE**

11.1. **Liste des priorités à la SQ concernant la sécurité publique
MVH-2016-**

No: R4027-2016

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Sureté du Québec sollicite les municipalités afin d'établir les priorités en matière de sécurité routière et enquête criminel. Cette année la Sureté du Québec propose un nouveau volet celui de la « police de proximité ».

CONSIDÉRANT QUE par la suite, lors d'une rencontre du comité de sécurité publique (CSP) de la Sureté du Québec (SQ) sera évalué les priorités communes afin d'élaborer une ligne directrice établissant les priorités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Afin de soutenir le volet « police de proximité » les parrains responsables pour chaque municipalité seront informés des besoins identifiés par celle-ci.

CONSIDÉRANT QU'en réponse à cette demande, voici les priorités de la Ville d'Hudson :

En matière de sécurité routière :

- Excès de vitesse sur les artères : rue Bellevue, rue Cameron et ch. Côte-St-Charles;
- Excès de vitesse causé par les utilisateurs de motoneiges.

En matière d'enquête criminelle :

- Stupéfiants à la plage de Sandy (Sandy Beach);
- Stupéfiants au Quai Wharf.

En matière de police de proximité :

- Support concernant l'application du règlement les animaux de compagnie (règlement 650-2014);
- Présence sur demande aux assemblées du Conseil Municipal;
- Surveillance des sentiers pédestres;
- Présence aux événements spéciaux tels mais non limités à :
 - o Parade de Père Noël;
 - o Parade de la St-Patrick;
 - o Fête de Canada;
 - o Weekend de la Fête de Rues;
 - o Fête de la St-Jean-Batiste;
 - o Hudson Car show;
 - o British Car show;
 - o Fête des Neiges;
 - o Festival du Musique
 - o Festival des Arts de la Nature.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est compatible aux valeurs de la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QU'il est une priorité de soutenir le travail d'équipe et la complicité entre le service de la Patrouille Communautaire (PCH) et la Sureté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson débourse en cotisation annuelle pour les services de Police de la Sureté du Québec au coût de 1,464\$ million, et ce, pour l'année 2016;

**Suivant la proposition du maire Ed Prévost
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu :**

QUE la Ville d'Hudson adopte les recommandations des priorités 2016-17 du mémoire MVH-2016-285.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. **Classification des bâtiments – groupe CDN MVH-2016-**

No: R4028- 2016

CONSIDÉRANT QU'en juin 2011 la Direction du Service a déposé un PLAN STRATÉGIQUE qui ciblait deux (2) objectifs. La cible première était celle de l'adoption de la part du Conseil Municipal de l'époque dudit PLAN. La seconde cible correspond à l'accomplissement dudit PLAN par l'amélioration du classement des bâtiments autant résidentiels qu'institutionnels, commerciaux et industriels auprès de l'index de classement des assureurs du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des actions nécessaires afin d'atteindre les standards de protection incendie en matière de sécurité incendie en vertu des attentes du Groupe des Assureurs du Canada est atteint. Nous sommes prêtes pour l'évaluation qui se tiendra durant la période de mai à juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la protection incendie pour la Ville d'Hudson sera effectuée par le Service d'Inspection des assureurs incendie SIAI. Le SIAI aide l'industrie de l'assurance de dommages à établir les primes incendie appropriées pour les propriétés résidentielles et commerciales au moyen de son index canadien de classement des secours publics contre l'incendie. Les classements publiés dans l'index sont élaborés spécifiquement pour l'industrie et fournissent une mesure normalisée de l'adéquation de la protection contre l'incendie dans chaque communauté du pays;

CONSIDÉRANT QUE le classement de la protection des habitations (CPH) est un des classements qu'effectue le Service d'inspection des assureurs incendie à l'intention de ses membres (les assureurs). Il se fait selon une échelle allant de 1 à 5, 1 étant la meilleure cote possible alors que 5 dénote l'absence ou la quasi-absence de protection incendie. Le classement reflète la capacité des collectivités à combattre les incendies dans les petits bâtiments (par exemple les maisons individuelles);

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation du service incendie date de 1996. La note de classement des secteurs plus éloignés de la caserne était de 5, dans les secteurs protégés par caserne (selon des critères spécifiques) était de 4;

CONSIDÉRANT QUE les classes de secours publics contre l'incendie pour les bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels sont exprimées sur une échelle de 1 à 10. Les rédacteurs production en assurance Biens des entreprises et les gestionnaires de risques les appellent souvent «cotes d'assurance incendie». La classe 1 représente la situation «idéale», c'est-à-dire le niveau de protection le plus élevé, alors que la classe 10 dénote l'absence de secours publics efficaces. De nombreux assureurs regroupent ensuite ces « cotes » en trois catégories, Protection complète, Protection partielle et Aucune protection, pour déterminer leur capacité de souscription. Les classes indiquent dans quelle mesure les collectivités sont aptes à combattre les grands incendies susceptibles d'atteindre les immeubles commerciaux, industriels ou administratifs et les logements multifamiliaux. Elles sont établies après un examen approfondi de toutes les composantes du système de défense incendie de la collectivité compte tenu du niveau de risque que celle-ci présente;

CONSIDÉRANT la dernière évaluation du service incendie date de 1996. La note de classement se situe selon les critères spécifiques attribués à l'immeuble évalué, fut de 6 à 10 dans certain cas;

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation du service incendie concernant les bâtiments résidentiels effectués en 1996 avec une note de classement des secteurs plus éloignés de la caserne de 5, et des secteurs protégés par caserne (selon des critères spécifiques) était de 4;

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation du service incendie concernant les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels effectués en 1996 avec une note de classement selon les critères spécifiques attribués à l'immeuble évalué, était de 6 à 10 dans certain cas;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Robert Spencer**



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

Et résolu :

QUE la Ville mandate la firme SIAI d'effectuer l'évaluation de performance du service des incendies d'Hudson permettant une amélioration potentielle des primes d'assurances de dommages des particuliers sur le territoire de la ville d'Hudson et ce, causés par l'incendie. Le coût de l'évaluation de la Firme SIAI au profit des assureurs du Canada est de deux mille cinq cents dollars (2,500\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RÈGLEMENTS / Avis de motion

12.1. Délégation d'autorité au DG pour créer un comité de sélection pour un appel d'offres

Le conseiller Nicole Durand donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement concernant une délégation d'autorité au directeur général pour créer un comité de sélection pour un appel d'offres sera présenté pour adoption.

12.2. Délégation au trésorier de la Ville d'Hudson d'attribuer des contrats par appel d'offres concernant l'émission d'obligations

Le conseiller Nicole Durand donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement concernant la délégation au trésorier de la Ville d'Hudson d'attribuer des contrats par appel d'offres concernant l'émission d'obligations sera présenté pour adoption.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1. Le conseiller Ron Goldenberg fait rapport d'une réunion du comité des finances qui s'est tenue le 27 janvier 2016 et dépose le procès-verbal de ladite réunion.

14. QUESTIONS DES CITOYENS:

14.1. Monsieur Bill Driver – 104 Elm

- Demande de clarification relativement au montant de 35,000\$ à l'item 8.4.

Le conseiller Ron Goldenberg répond que le montant sera moins de 15,000\$. Le directeur général Jean-Pierre Roy ajoute que des subventions ont été demandées et que tous les coûts possibles ont été considérés tels que correspondance aux citoyens, journaux, publicité.

14.2. Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point

- S'informe des états financiers 2014; du montant de plus de 120,000\$ payé à Dunton Rainville dans les derniers 3 mois; des modifications à la politique de gestion contractuelle.

Le conseiller Ron Goldenberg répond que le trésorier se donne jusqu'à la fin du mois pour que le conseil fasse sa révision, les états financiers devraient être disponible en mars; le maire Prévost répond que la question Dunton Rainville a déjà été abordée à la dernière réunion, le conseil tente de régler les différents hors cour; la modification à la politique de gestion contractuelle rendra la procédure plus flexible.

14.3. Monsieur Odgen Gavanski – 118 Cedar

- Questionne le maire concernant sa poursuite contre un membre du conseil, harcèlement des citoyens qui veulent s'exprimer mais qui craignent être poursuivis pour quelque raison que ce soit, demande si le maire va retirer sa déclaration et demande au conseil d'entamer un dialogue ouvert ; question concernant l'employé en congé.

Le maire Prévost répond que cette question a déjà été soulevée et examinée en détail à la réunion précédente, il n'y aura aucun problème si les citoyens posent des questions qui sont dans le meilleur intérêt de la Ville. Le directeur général Jean-Pierre Roy répond que les informations concernant l'employé sont confidentielles.

14.4. Madame Isabelle Gavanski – 118 Cedar

- S'informe de l'état de Pine Lake.

Le directeur général Jean-Pierre Roy répond qu'un comité est en train d'évaluer la situation, ils présenteront leur rapport en mars.

14.5. Madame Elizabeth Corker – 16 Quarry Point

- S'informe de la liste des paiements et du 50,000\$ réservé pour les frais juridiques en 2016; demande pourquoi les détails ont été effacés relativement à Dunton Rainville.



Séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

Le maire Prévost répond qu'il ne s'en souvient pas; le directeur général Jean-Pierre Roy répond que c'est 125,000\$ (*réserve frais juridiques*); le greffier Vincent Maranda que les items ont été effacés parce qu'ils étaient confidentiels.

14.6. **Monsieur Peter Robinson – 36 Main Road**

- S'informe du point 8.6, est-ce un employé existant ou nouvelle embauche et sur l'item 13.1 déléguant le DG pour créer un comité de sélection.

Le directeur général Jean-Pierre Roy explique que quelques employés ont été embauchés et leur statut est indéterminé, la situation doit être régularisée, les besoins de la Ville ont changés à cause du processus des mémoires, on a besoin de personnel pour faire des suivis, concernant l'item 13.1, il y a une plainte au MAMOT parce que cela a été fait par résolution et non par règlement.

14.7. **Madame Kalina Skulska – 661 Main**

- Remercie le conseil pour leur généreuse contribution au Hudson Village Theatre.

14.8. **Monsieur Jim Duff – 127 Charleswood**

- Demande si les prévisions budgétaires de 2016 déposées au MAMOT sont les mêmes que celles adoptées le 15 décembre; questionne les coûts suite à l'embauche d'ARO pour la perception des taxes; s'informe du projet Wyman, du zonage R-55 et les garanties; questionne la dépense de l'école Mount Pleasant.

Le conseiller Ron Goldenberg répond que les prévisions sont les mêmes mais le format est différent, le conseil suggère une rencontre avec le trésorier pour clarifier si nécessaire. Le coût d'ARO sera un pourcentage des taxes perçues; le conseiller Nicole Durand répond que Wyman est propriétaire des terrains, il y aura une consultation publique ainsi qu'un changement de zonage.

14.9. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**

- S'informe de l'item d'appui à Land Art, peut-on diriger ce soutien vers la communauté artistique d'Hudson? S'informe de la liste de correspondance manquante depuis quelque mois.

Le conseiller Nicole Durand répond qu'elle espère bien que l'appui sera dirigé vers les artistes d'Hudson; le maire Prévost répond que le bordereau de correspondance peut être intégré à nouveau.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No: R4057-2016

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 21h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ed Prévost
Maire**

**Vincent Maranda
Greffier**